

Luxembourg, le 14 juin 1967

Messieurs les Ambassadeurs du Luxembourg à Bonn (Cologne)
Bruxelles
La Haye
Londres
Paris
Rome

Monsieur le Représentant permanent du Luxembourg
auprès des Communautés européennes à Bruxelles

Monsieur le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'O.T.A.N. à Paris

Objet: Conférence au sommet de Rome du 30 mai 1967

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe pour
votre information les documents suivants:

- 1) Le compte-rendu de la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement des six pays du 30 mai 1967.
- 2) Le texte complet du communiqué publié à l'issue de la
Conférence.
- 3) La déclaration de M. le Ministre d'Etat à la Chambre des
Députés du 7 juin 1967

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Grégoire

CONFERENCE "AU SOMMET" A ROME, LE 30 MAI 1967

La réunion est introduite par un exposé liminaire de M. Moro, Président du Conseil italien.

Après avoir remercié les cinq Gouvernements d'avoir répondu affirmativement à l'initiative italienne de convoquer à Rome une conférence au sommet, le Président Moro déclare en substance: Le premier bilan de l'oeuvre accomplie en ces dix ans d'existence des Communautés européennes est certainement positif, soit qu'on examine le problème du point de vue du développement des économies des pays membres, soit qu'on le considère sous l'aspect de la collaboration communautaire ou de la réalisation progressive des objectifs fixés par les Traités de Rome. Point n'est besoin de citer des dates pour prouver l'envergure vraiment extraordinaire du développement enregistré dans le domaine économique des pays membres. Il suffit de faire observer que l'augmentation du produit national, du revenu individuel et des échanges commerciaux, tant à l'intérieur de la Communauté économique qu'avec l'extérieur, ont dépassé d'une façon très sensible l'augmentation enregistrée dans les mêmes secteurs et pendant la même période dans d'autres pays étrangers à la Communauté et qui possèdent pourtant un potentiel industriel et économique considérable. Ceci signifie que les progrès réalisés par nous ne sauraient être attribués exclusivement à une conjoncture internationale favorable, mais sont en grande partie le résultat de la coopération et de la solidarité, le fruit d'un processus d'intégration des différentes économies nationales. On peut ajouter que les avantages du système que nous avons appliqué se sont manifestés surtout pendant des périodes de conjoncture difficile dans lesquelles nous nous sommes trouvés il y a quelques années: à cette occasion on a pu voir comment l'ouverture des marchés peut servir à neutraliser et à contrebalancer efficacement les effets négatifs des déséquilibres produits sur le plan intérieur.

Jusqu'ici les objectifs du traité ont été dans l'ensemble atteints dans les délais prévus et, dans quelques cas, nous avons même réussi à être en avance sur le calendrier. Il suffit de penser à l'union douanière qui entrera en vigueur un an et demi avant la fin de la période transitoire ce qui représente sans doute un résultat d'une importance extraordinaire. L'abolition des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté, la libre circulation de la main-d'oeuvre et des marchandises, l'application d'un tarif douanier commun aux six pays représentent un fait d'une portée historique. Mais ce fait nous ne devons pas le considérer comme un point d'arrivée mais au contraire comme un point de départ.

Des pas importants en avant ont été accomplis au cours des derniers temps dans le domaine de la coopération. A ce sujet on peut mentionner l'accord sur la politique agricole commune, les récentes directives du Conseil en matière d'harmonisation des législations fiscales, l'élaboration d'un premier programme de politique économique à moyen terme, la conclusion favorable des négociations Kennedy, les accords conclus avec différents pays et les négociations en cours avec d'autres pour l'élargissement de la Communauté.

Mais tous ces résultats resteraient une fin en soi et nous courrions le risque d'assister à un repli des Communautés sur elles-mêmes et à la faillite de tout ce que nous avons fait jusqu'ici si nous n'étions pas capables de continuer avec le maximum d'énergie et de conviction et surtout avec un véritable esprit de solidarité européenne. On a souvent parlé ces derniers temps de l'irréversibilité du processus d'intégration économique, et sans doute l'adaptation en cours, depuis plusieurs années, des diverses structures économiques à des dimensions européennes nouvelles rendrait pratiquement impossible un retour aux positions de départ. Prenons garde cependant que le réveil des particularismes et des intérêts locaux ne mette obstacle à la

collaboration communautaire. Même l'union douanière finirait par être une oeuvre incomplète et seulement partiellement efficace si elle n'était pas suivie sous peu par une véritable fusion des économies des pays membres avec l'harmonisation prévue des politiques économiques, régionales, fiscales, monétaires et financières. En particulier le Gouvernement italien désire attirer l'attention des autres pays membres sur les problèmes posés par la politique sociale.

Les progrès économiques que nous avons accomplis et que nous accomplirons encore à l'avenir resteraient privés de toute signification authentique si nous ne réussissions pas à les étendre intégralement à toutes les catégories de la population communautaire et à réaliser une juste et efficace redistribution des richesses. A cet égard la précision des principes préférentiels à adopter pour les travailleurs communautaires pourrait se révéler comme particulièrement opportune, de même que la révision aussitôt que possible du Fonds Social Européen dont le fonctionnement, ces derniers temps, ne correspondait pas aux exigences qui en avaient au début motivé la création.

La construction des Communautés européennes ne peut et ne doit pas s'arrêter, et c'est pour cette raison que le Gouvernement italien a pris l'initiative de proposer aux autres Gouvernements des pays membres la réunion à Rome d'un sommet européen. L'Italie est convaincue que de telles rencontres politiques sont nécessaires pour arriver à des directives et à des orientations nouvelles pour l'action à entretenir à l'avenir et en premier lieu pour renforcer les instruments dont nous disposons. Le traité qui prévoit la création d'un Conseil et d'une Commission uniques des Communautés européennes a été signé en avril 1965 et les procédures nationales de ratification ont été accomplies au cours de l'année écoulée. Nous devons maintenant penser à son application pratique ce qui veut dire que nous devons arriver

à un accord sur la composition de la nouvelle Commission unique. Nous espérons qu'il sera possible de procéder dans ce sens dans les meilleurs délais et que le choix des membres de la Commission et les modalités de son fonctionnement seront de nature à ne pas diminuer les prérogatives institutionnelles de l'exécutif. M. Moro tient à souligner l'importance d'une décision de ce genre qui permettrait une rationalisation des activités communautaires et qui constituerait un préjudice favorable pour la future fusion des trois Communautés en une seule, dont il faut espérer qu'elle sera soumise un jour à un contrôle démocratique plus direct.

Même les questions concernant le fonctionnement de la C.E.C.A. et de l'Euratom méritent notre attention. En ce qui concerne la première l'extension de la production sidérurgique au cours des années de son activité était d'une portée vraiment exceptionnelle, mais la crise qui s'est profilée les derniers temps dans ce secteur demande, pour être maîtrisée, le concours des solidarités et de l'esprit communautaire de tous les pays membres. Quant à l'Euratom, l'instrument principal du progrès technologique des Communautés il est indispensable d'en développer l'efficacité de façon à ce que les résultats scientifiques et techniques qui ont été réalisés grâce à cet organisme puissent profiter dans une mesure égale à tous les pays membres surtout en prévision des tâches à caractère plus vaste et plus général qui à l'avenir devront être assumées par une Communauté unique dans le domaine technologique pour soutenir la compétition et la concurrence avec d'autres pays.

En ce qui concerne la coopération culturelle nous espérons qu'on pourra reconsidérer également la question de l'université européenne de Florence qui devrait constituer un centre de propulsion pour une collaboration entre nos pays surtout dans le secteur de la technologie, secteur

dans lequel l'Europe doit essayer de combler avec tous les moyens qui sont à sa disposition le fossé qui la sépare de pays plus avancés.

M. Moro se propose ensuite d'élargir le dialogue à d'autres problèmes d'intérêt commun qui se posent dans le panorama plus vaste des rapports entre l'Europe et le monde qui l'entoure.

Depuis sa constitution la Communauté s'était proposé l'objectif de rester ouverte vers le monde extérieur dans un esprit de solidarité active avec les autres pays. Pour cette raison les demandes d'autres Gouvernements d'adhérer ou de s'associer à notre Communauté sont enregistrées par nous avec une attention particulière comme une confirmation éclatante du succès de nos travaux. C'est le cas de la Grande-Bretagne dont l'initiative est saluée par le Gouvernement italien avec satisfaction, soit parce qu'aujourd'hui seulement les grands groupements de consommateurs permettent à la production d'évoluer dans les dimensions nécessaires pour pouvoir supporter la concurrence avec d'autres gigantesques complexes économiques, soit à cause de la contribution que la Grande-Bretagne peut donner dans un contexte historique dans lequel le facteur technologique prend une envergure toujours plus importante, soit enfin pour tout ce que la Grande-Bretagne peut représenter dans la constitution d'une Europe démocratique.

Toujours dans le contexte des relations avec l'extérieur le Gouvernement italien, s'il continue à considérer d'une importance fondamentale le développement constant de nos rapports avec les Etats-Unis dans le cadre de l'Alliance atlantique, ne méconnaît pas l'importance qui revient à l'ouverture d'un dialogue plus intense avec les pays de l'Europe orientale, dialogue qui pourra constituer un élément fondamental dans la poursuite d'une action pour la paix et pour la détente.

Le Gouvernement italien est convaincu que comme résultat de notre expérience décennale et dans le cadre des perspectives qui s'ouvrent à l'avenir, seule une force européenne qui prend une conscience toujours croissante de ses responsabilités collectives pourra occuper un plan utile dans le système des équilibres entre l'Est et l'Ouest avec une voie autorisée du point de vue politique et avec la nécessaire puissance du point de vue économique. Voilà la raison pour laquelle il est favorable à l'idée de prévoir une suite de rencontres des Ministres des Affaires Etrangères qui pourraient développer et approfondir notre coopération, créant ainsi graduellement une habitude de trouver un commun dénominateur dans toutes les questions dans lesquelles il serait utile qu'une voix européenne se fasse entendre afin de devenir un facteur de stabilité mondiale.

Comme il l'avait déjà manifesté dans les invitations à cette rencontre le Gouvernement italien n'a pas voulu préciser un ordre du jour. M. Moro ose espérer toutefois que les références contenues dans ses déclarations en ce qui concerne l'état actuel des Communautés, la fusion des exécutifs, les rapports avec les pays tiers et enfin un dialogue plus intense avec le regard tourné vers l'unité européenne puissent être accueillies favorablement par les autres délégations et qu'il puisse y être répondu dans les différentes déclarations. Il suggère qu'au cours de la première phase des travaux des déclarations de caractère général soient formulées sur la base desquelles chacun pourra ensuite contribuer par des arguments et des déclarations plus spécifiques pour l'approfondissement éventuel de sujets particuliers.

Discussion générale

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement prennent ensuite la parole selon le tour de table pour des déclarations générales.

Dans sa déclaration liminaire, le Général de Gaulle reprend les thèmes évoqués par le Président du Conseil italien. Il n'a pas d'objection fondamentale à l'égard des déclarations de M. Moro. Les progrès des Communautés, qui sont évidents, viennent de la solidarité établie entre les six pays. Après avoir évoqué le relèvement de l'Europe occidentale à la suite de la seconde guerre mondiale, le Général de Gaulle maintient que ce développement reste fragile puisque les pays européens ne sont pas maîtres des évolutions politiques, technologiques, économiques qui les entourent. Il faut donc poursuivre la tâche de l'unification et consolider les Communautés. Or, de nouvelles possibilités s'ouvrent grâce à la fusion de ce qu'on appelle les "exécutifs": arriver à une seule et même organisation des Six. La France y est très favorable. Une nouvelle évolution se dessine d'autre part quant aux rapports avec l'extérieur: la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont demandé d'adhérer à la Communauté européenne, et sans doute, d'autres pays encore suivront. Ceci crée une situation tout à fait nouvelle non seulement par rapport à ces pays, mais aussi à l'égard des partenaires eux-mêmes. La Communauté pourra-t-elle rester égale à elle-même? Avant d'agir il faudra voir d'une manière complète et approfondie où cela peut nous conduire. Il y a d'autre part le problème de l'amélioration des rapports avec l'Est. Là il faudra tenir compte de la différence des régimes, mais néanmoins l'intensification des rapports avec ces pays est désirable, économiques d'abord, peut-être un jour, politiques. Le Général de Gaulle fait ressortir ensuite l'utilité de contacts tels que ceux de ce jour: il exprime l'espérance qu'il pourront

se renouveler et peut-être même s'organiser. Il fait ensuite allusion aux problèmes aigus qui se posent en ce moment au Proche-Orient et qui exigent une attitude commune de la part des pays européens. Le Général de Gaulle termine en adressant ses salutations aux Gouvernements amis de la France, liés à celle-ci pour toutes sortes de raisons économiques et peut-être, demain, politiques.

A son tour, le Chancelier Kiesinger exprime son approbation à l'égard de la déclaration liminaire du Président Moro, dont il passe en revue les différents éléments. Lui aussi espère que la fusion des exécutifs pourra maintenant se réaliser, comme prélude à une fusion des Communautés elles-mêmes. Il poursuit en disant que nous vivons dans un monde très dangereux, ce qui exige un minimum de solidarité entre nos pays: la crise du Moyen-Orient nous en a rendu conscients. Le Gouvernement allemand est favorable à toute sorte de contacts au niveau des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères avec, si possible, une préparation adéquate par un "état-major" d'experts. Il passe ensuite au thème de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne: le Gouvernement allemand a salué cette initiative. Il se déclare d'accord avec le Général de Gaulle lorsque celui-ci demande que la Communauté reste égale à elle-même: il faut donc parler sincèrement, entre nous, de ce problème. Quant aux rapports avec les pays de l'Est, cela affecte directement l'Allemagne: le Chancelier fait ici allusion à la division de son pays. Il faut continuer à chercher les moyens d'améliorer les relations avec ces pays, mais à condition que le problème allemand ne soit pas perdu de vue.

M. van den Boeynants, au début de son intervention, évoque l'oeuvre accomplie par les Communautés au courant de leur première décennie: les succès acquis sont dus au dispositif institutionnel qui repose sur l'idée d'un dialogue entre les Gouvernements et la Commission, représentante du

bien général. Il évoque ensuite les problèmes à résoudre dans les années à venir et dit que la Belgique a toujours regretté qu'il n'ait pas été possible de définir une politique commune à l'égard des pays tiers. M. van den Boeynants estime que la Communauté pourrait être renforcée par l'adhésion de nouveaux États mais ceci à une triple condition:

- 1) qu'ils soient d'accord de contribuer à l'objectif politique des Communautés;
- 2) qu'ils ne mettent pas en cause les règles fondamentales des traités qui doivent rester intactes, sauf les ajustements nécessairement imposés par toute adhésion nouvelle,
- 3) qu'ils acceptent les institutions et même le renforcement de celles-ci, rendu nécessaire pour pouvoir faire face aux nouveaux problèmes que causera l'élargissement de la Communauté.

Ce sera la négociation avec les nouveaux adhérents qui devra faire apparaître les possibilités d'entente et montrer si la Communauté peut admettre de nouveaux membres tout en restant égale à elle-même. Quant à la fusion des exécutifs, M. van den Boeynants espère qu'elle pourra se réaliser à bref délai. Enfin, il se réfère aux problèmes de la coopération politique européenne. Le désir du Gouvernement belge est d'aboutir à une cohésion des politiques extérieures des pays européens. Avant d'y parvenir on devrait cependant demander aux Ministres des Affaires Etrangères de se pencher sur ce problème en vue de fixer le cadre et l'objet des discussions. Devraient être exceptés les objets qui relèvent des Communautés; d'autre part, il faut laisser à d'autres États européens la liberté de se joindre aux travaux politiques s'ils acceptent les objectifs fixés par les Six.

M. Werner, après avoir remercié le Gouvernement italien d'avoir pris l'initiative de cette réunion et remercié M. Moro de son exposé, dont les orientations trouvent l'accord du Gouvernement luxembourgeois, poursuit en ces termes. L'Europe se cherche encore dans certains de ses objectifs comme dans ses dimensions.

Il est certain d'ores et déjà qu'en ce qui concerne l'objectif d'union économique fixé par le Traité de Rome, nous avons progressé au cours des dix dernières années au-delà de toute attente. A cet égard la date du 1er juillet 1968, fixée pour la libération complète de la circulation des produits industriels et agricoles, comme aussi pour la suppression de toute perception douanière dans les relations entre partenaires est particulièrement significative. La réunion d'aujourd'hui est dominée d'une part par la satisfaction que nous éprouvons au regard de ces résultats, d'autre part par une interrogation sur l'avenir. Cette interrogation s'applique évidemment encore en grande partie aux parties inachevées de l'exécution du Traité de Rome. En ce qui concerne les objectifs immédiats et fondamentaux, à savoir: la réalisation d'un marché commun de biens et de services, les engagements pris par les signataires sont très précis et équilibrés. Or, le Traité lui-même envisage l'harmonisation dans certains domaines qui n'ont pas été prévus avec la même netteté par les auteurs du Traité. D'où la nécessité d'un travail de recherche et d'interprétation qui occupera nos experts pendant longtemps et qui mettra à l'épreuve notre sens communautaire. Je ne doute pas cependant que l'impulsion donnée au développement communautaire depuis un an, et plus spécialement après l'épreuve de la politique agricole et la remarquable performance dans le domaine de la politique commerciale commune qu'est la solidarité des Six dans le Kennedy round, continuera ses

heureux effets au fur et à mesure que nos représentants dégageront les conséquences d'une véritable union économique, en matière de politique commerciale, en matière fiscale et en matière monétaire, en matière sociale.

Une entreprise aussi prestigieuse répond nécessairement à une finalité politique telle qu'elle est d'ailleurs formulée dans les préambules des Traités de Paris et de Rome. Elle évolue aussi dans un monde qui n'est pas en repos et qui la confronte constamment avec de nouveaux problèmes et des orientations inédites. Des problèmes entrevus seulement il y a dix ans prennent aujourd'hui un relief saisissant: la recherche et le développement technologiques, la coordination des sources d'énergie, le problème des liquidités internationales, les problèmes de développements dans des continents ou sous-continentiers entiers.

Devant cette évolution la Communauté s'interroge sur ses méthodes de fonctionnement, ses visées politiques et sur ses dimensions.

Quant aux méthodes de fonctionnement nous avons signé un traité qui doit opérer la fusion des organes d'exécution des trois Communautés.

Si nous parvenions à décider la mise en oeuvre de la fusion des exécutifs à cette réunion au sommet à Rome, nous mettrions fin à un état d'incertitude qui, dans les circonstances actuelles, devient nuisible au progrès de la Communauté.

Nous devons cependant être conscients des responsabilités particulièrement graves et des tâches ardues de cette première Commission unique. Non seulement se trouve-t-elle confrontée avec de délicats problèmes de réorganisation administrative selon les termes précis des décisions prises par les six Gouvernements, mais encore aura-t-elle à faire

une application des statuts parfois divergents des trois Communautés. Ainsi la nouvelle Commission se trouvera p.ex. dotée des compétences de la Haute Autorité de la C.E.C.A. En ce sens elle ne pourra faire abstraction de l'expérience et des méthodes de ses prédécesseurs.

Par contre elle se trouvera mieux placée pour résoudre des problèmes d'ensemble, comportant une large coordination comme p.ex. le problème de l'énergie. Aussi devrait-elle s'attaquer résolument à ce problème.

Nos relations réciproques et nos institutions ont connu ces derniers temps des crises sérieuses, inutile de vouloir le dissimuler. Or, si l'on analyse les raisons de ces crises on constate qu'elles se situent principalement dans la sphère des problèmes politiques: le fait est que nous ne partageons pas les mêmes conceptions politiques à tous égards et c'est de là que sont nées nos difficultés tantôt latentes, tantôt aiguës.

Mais en même temps, et c'est précisément là qu'apparaît le paradoxe, nonobstant cet état de tension, notre marché commun a pu faire des progrès substantiels, parfois spectaculaires.

Voilà donc la situation dans laquelle nous nous trouvons: une oeuvre économique qui se poursuit inlassablement et qui a créé entre nous déjà des solidarités profondes, prise dans des courants politiques incohérents, et même adverses. Il est manifeste que cet état de choses n'est pas satisfaisant. Pour y remédier, n'est-il pas logique de prendre appui sur ce qui, déjà, nous unit, sur les solidarités déjà établies entre nous afin de tenter d'éliminer, grâce à une meilleure coopération, les facteurs politiques de perturbation qui ne cessent de mettre en danger l'oeuvre des Communautés.

C'est pour cette raison que le Gouvernement luxembourgeois a toujours favorisé les projets de consultation et de coopération politique entre les Etats membres des Communautés européennes, même si les divergences dans le fond des politiques que nous poursuivons ne permettent pas d'en attendre des résultats spectaculaires dans l'immédiat. A notre avis, le refus de toute coopération dans le domaine politique ne peut que mettre en danger la bonne entente au sein des Communautés.

Afin de ne pas nous exposer à des déboires serait-il prudent de charger les Ministres des Affaires Etrangères de rechercher les méthodes de préparation de ces réunions, d'en circonscrire l'objet et le champ de discussion, avec une approche graduelle et mesurée, se conformant aux données politiques du moment.

Certes, insuffisamment préparés ou délimités quant à leur objet ces contacts pourraient se révéler plus nuisibles encore que l'état d'abstention actuel. C'est pourquoi, je rejoins, dans ses intentions, les propositions du Premier Ministre de Belgique, qui voudrait charger les Ministres des Affaires Etrangères d'explorer le champ d'action et les méthodes de réunions périodiques ayant pour objet le développement de la coopération politique.

Nous avons bien que les problèmes politiques que nos Gouvernements auront éventuellement à affronter touchent de près des pays comme la Grande-Bretagne qui sont en instance d'adhésion à la C.E.E. J'estime que dans cette phase transitoire nous pourrions dégager, sans préjudice de sa solidarité spécifique des Six, des procédures de consultation et d'information parallèles avec la Grande-Bretagne.

Avant d'entreprendre des conversations avec le Gouvernement britannique, il appartiendra aux six Gouvernements, conformément aux prévisions des traités européens, de statuer sur l'opportunité d'ouvrir des négociations.

Pour le surplus, il y a le fait que la demande d'admission du Gouvernement britannique est pure et simple, et qu'elle fait pour autant contraste avec certaines formules du passé qui comportaient de notables qualifications. Dans ces conditions, nous voyons mal comment nous pourrions opposer une fin de non-recevoir à la demande qui nous est adressée. à notre avis, les ouvertures qui nous sont faites de la part du Gouvernement britannique méritent que des conversations soient entreprises avec le désir sincère de mieux connaître à la fois les intentions britanniques et la réalité des problèmes. C'est à notre avis la seule manière de répondre à la demande dont nous sommes saisis.

Pour les raisons indiquées, le Gouvernement luxembourgeois se prononce donc favorablement sur la question de l'opportunité d'une ouverture de négociations ou, à tout le moins, de conversations préparatoires donnant la possibilité au Gouvernement britannique de présenter ses arguments. Il faudra examiner dans le même esprit d'ouverture les demandes des deux ou trois autres pays qui présentent une demande d'adhésion.

Si la demande du Gouvernement britannique inspire des craintes sur la cohésion future et le fonctionnement pratique de la Communauté, et si de ce chef nous nous exposons à des risques incontestables, il faut cependant voir d'un autre côté les chances immenses qu'ouvre une adhésion de nations telles que la Grande-Bretagne, si elles acceptent les impératifs d'une union économique non équivoque.

J'en vois le principal profit pour nous tous dans le développement de l'idée communautaire dans certains domaines insuffisamment couverts par notre action du passé: recherche et technologie, politique monétaire, commerce mondial, sans parler du poids politique de la Communauté élargie sur le plan mondial.

Evidemment la Commission est arrivée à une croisée des chemins. Un retour en arrière est impensable. Le chemin qu'elle choisira pour son action future doit déboucher sur une plus forte cohésion de l'Europe occidentale dans le respect des traités et de la discipline qu'ils imposent, sur le plein épanouissement de ses facultés, sur une collaboration avec les nations amies de toujours, spécialement celle qui a aidé à son relèvement d'après-guerre, à une ouverture envers les pays d'Europe de l'Est dans l'intérêt de la consolidation de la paix en Europe.

D'après M. de Jong l'unification d'une Europe démocratique n'est pas réalisable à court terme.

Ce serait cependant une illusion que de considérer l'Europe à Six comme un objectif en soi. Elle doit être un moteur pour réaliser une Communauté plus vaste, et non une unité repliée sur son propre perfectionnement. L'adhésion britannique nous donnerait la possibilité d'assurer pleinement nos responsabilités dans le monde.

Le Premier néerlandais souhaite une Europe vraiment démocratique: à cette fin il demande que le contrôle parlementaire sur les institutions communautaires soit renforcé.

En ce qui concerne le problème de la détente entre l'Est et l'Ouest, il ne peut être traité que dans le cadre atlantique. Il en va de même de celui de la sécurité européenne, c'est pourquoi la cohésion au sein de l'Alliance

est indispensable, ce qui n'exclut pas une adaptation de l'O.T.A.N. à la situation politique nouvelle ainsi que nous sommes en train de l'entreprendre (plan Harmel).

Parlant de consultations politiques, M. de Jong estime qu'elles n'ont un sens que si le Royaume-Uni y participe dès le début. Quant au problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés, M. de Jong demande que dès le prochain Conseil la procédure de l'art. 237 du Traité de Rome soit engagée. Il est convaincu que par son extension la Communauté ne perdra pas son identité, mais qu'au contraire, après un ralentissement peut-être initial, elle trouvera un élan nouveau et une puissance plus grande.

Pour conclure il énumère les principes sur lesquels, selon le Gouvernement néerlandais, doit reposer toute coopération européenne future.

- 1) La Communauté européenne doit avoir une base démocratique.
- 2) La coopération avec les Etats-Unis dans le cadre atlantique est indispensable.
- 3) La Communauté européenne doit avoir un caractère ouvert.
- 4) Les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats doivent s'ouvrir aussitôt que possible.
- 5) Une coopération politique n'est concevable que si le Royaume-Uni y est associé dès le début.

M. Moro constate que toutes les délégations sont d'accord en ce qui concerne l'appréciation de ce qui a été acquis au cours des dix dernières années ainsi que les principaux problèmes à résoudre et les perspectives d'avenir. Quant à celles-ci trois méritent un examen plus approfondi. La fusion des **exécutifs** dans laquelle il voit la possibilité d'un renforcement des rapports internes de la Communauté, l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays, les consultations politiques.

Sur sa proposition, ces questions sont ensuite discutées point par point.

La fusion

Un accord de principe est rapidement réalisé en vertu duquel la fusion devra prendre son effet à partir du 1er juillet 1967.

Les Ministres réunis à l'occasion du prochain Conseil prendront les décisions en ce qui concerne notamment la nomination du président et des membres de la future Commission unique.

L'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays

Le Général de Gaulle estime que les six Gouvernements devront examiner ensemble, en y mettant le temps nécessaire ("à loisir"), les demandes d'adhésion des différents pays et les problèmes qu'elles soulèvent. Un examen approfondi est indispensable, car il n'y en a jamais eu jusqu'ici entre les Six sur cette question. Il est d'accord avec une application stricte de l'article 237. Le Conseil examinera les demandes, il prendra l'avis de la Commission (de celle qui est là actuellement, ou de la nouvelle qui entrera en fonction le 1er juillet?) et il décidera à l'unanimité.

Le Chancelier Kiesinger demande qu'il y ait de la clarté au moins en ce qui concerne la procédure à appliquer. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord entre nous sur ce point sinon sur le fond du problème, nous nous engagerons dans une impasse. Mais il faudrait donner la possibilité aux Britanniques de présenter leurs propres arguments.

M. van denBoeynants est d'accord à ce que des consultations aient lieu au sein du Conseil, mais il demande qu'on invite immédiatement la Commission à donner son avis. D'autre part il serait normal que le Conseil entende sans retard les représentants de la Grande-Bretagne. En tout cas la procédure de l'article 237 doit être appliquée dès le début et suivre son cours normal.

M. Werner partage largement le point de vue exprimé par M. van denBoeynants. Il faut que les Six se consultent entre eux, mais il serait opportun de prévoir des conversations avec le Gouvernement britannique qui lui donneraient l'occasion de présenter son cas.

M. de Jong se rallie également à la façon de voir de son collègue belge, et insiste surtout sur la nécessité de prévoir des "hearings" du Gouvernement britannique.

M. Moro en résumant les débats sur ce point constate que l'affaire relève du Conseil et devra être engagée selon les procédures prévues par le Traité de Rome, c'est-à-dire par l'article 237. Cela comporte des consultations entre les Six qui dans le cadre du Conseil définiront la meilleure méthode pour examiner les différentes demandes d'adhésion ainsi que l'avis de la Commission. Il est entendu que la procédure de l'article 237 sera déclenchée dès le prochain Conseil des Ministres des 5 et 6 juin.

Coopération politique

M. Moro rappelle la suggestion du Chancelier Kissinger de maintenir les contacts politiques soit au niveau des Ministres des Affaires Etrangères, soit au niveau des Chefs de Gouvernement, et de préparer ces réunions par un organisme approprié.

Le Général de Gaulle est convaincu qu'il y a lieu d'organiser des contacts politiques qui sont utiles au moment qu'on veut construire une Europe qui ne serait pas atlantique ou autre chose mais vraiment l'Europe. Après avoir fait une Europe économique essentiellement européenne, pourquoi ne pas construire également une Europe politique?

Le Chancelier Kiesinger ne se cache pas les difficultés que pose une consultation politique à Six, mais l'essentiel est de commencer. L'association de la Grande-Bretagne à de pareilles conversations est une question d'évolution. En ce qui concerne les rapports de l'Europe avec les Etats-Unis, il est sans doute souhaitable que l'Europe prenne elle-même son destin en main, mais pour le moment sa sécurité ne saurait être assurée sans l'Amérique. Même si, à ce sujet, il existe entre nous de grandes divergences d'opinion, nous devrions au moins nous efforcer d'arriver peu à peu à une certaine concordance de vues, c'est précisément l'objet de conversations politiques.

Eriger au préalable la question si nous devons nous réunir à Six ou à Sept, conduirait dans l'impasse. Il faudrait donc commencer par ceux qui "habitent déjà la même maison".

M. van den Boeynants est en principe favorable à la reprise du dialogue politique, mais afin d'éviter les malentendus et les équivoques, il estime qu'il faudrait pour commencer arrêter les buts, le cadre et la procédure de ces consultations. Il propose que lors d'une prochaine réunion du Conseil à Bruxelles, les Ministres des Affaires Etrangères aient un échange de vues sur ce problème.

M. Werner se rallie aux opinions du Chancelier. Il est également d'accord avec la procédure proposée par son collègue belge. Nous devrions commencer d'une façon modeste et pragmatique. En ce qui concerne le problème d'une association éventuelle à nos conversations des pays qui ont posé

leur candidature au Marché commun, il pourrait être résolu par une procédure d'information parallèle.

M. de Jong formule les plus nettes réserves contre toute institutionnalisation des consultations politiques à Six. Ce serait s'engager dans la voie d'une Europe fermée. Les Pays-Bas pourraient accepter que les Ministres des Affaires Etrangères examinent le problème de la coopération politique comme telle sans cependant discuter le fond des différentes questions.

Essayant de dégager un terrain d'entente, M. Moro constate un accord sur l'opportunité de consultations politiques informelles, non institutionnalisées, mais dont la forme reste à préciser.

Le Chancelier Kiesinger se montre compréhensif à l'égard des préoccupations néerlandaises, mais est soucieux de créer des contacts où les Six pourraient échanger leurs vues, pour gagner au moins une idée de ce qui est possible entre eux. Jusqu'ici ils n'ont encore jamais eu l'occasion de parler à fond entre eux de l'avenir de l'Europe. Au contraire ces échanges pourraient conduire à ce qu'il appelle "ein ideologischer Verdunstungsprozess", c'est-à-dire, une réduction des difficultés à ce qui est réellement substantiel.

M. de Jong peut accepter une seule réunion des Ministres des Affaires Etrangères pour discuter le problème de la coopération politique, mais sans aborder l'examen des questions elles-mêmes.

Le Général de Gaulle pose la question s'il existe entre les Six des sujets d'intérêt commun sur lesquels ils souhaiteraient fixer une politique, comme p.ex. le problème de l'Allemagne. Si la réponse à cette question est affirmative il n'y a aucune raison qu'ils ne se réunissent pas pour

examiner ensemble ces problèmes. En ce qui concerne les sujets à discuter, pourquoi exclure quoi que ce soit? Pourquoi fixer des préalables? Ce n'est pas un bon état d'esprit. La France est favorable à une réunion ultérieure au sommet qui pourrait être préparée par les Ministres des Affaires Etrangères.

M. van den Boeynants déclare que la Belgique est partisan résolu de la coopération politique, mais il y a des antécédants qui n'étaient pas heureux. Si nous voulons éviter la répétition de malentendus pareils, il faut une préparation soigneuse. Il serait donc utile de fixer le cadre, les objectifs et la procédure des discussions futures: les Ministres des Affaires Etrangères sont tout désignés pour le faire.

M. Moro cherche de trouver une formule qui pourrait convenir à tout le monde. Il y a accord sur l'opportunité de consultations politiques. Mais on ne peut anticiper l'accord sur le fond des problèmes. Ce serait précisément l'objet des échanges de vues.

Il n'est pas question d'institutionnaliser ces consultations ni de créer un cadre rigide, mais cela ne devrait pas nous amener à renoncer à toute forme de consultation.

Il suggère que les Ministres des Affaires Etrangères se rencontrent pour examiner les modalités et formes d'une consultation. Quant à l'association de la Grande-Bretagne à ces consultations, on décidera d'un commun accord le moment où de tels contacts pourraient paraître fructueux.

Sur la proposition de M. Moro on passe ensuite à la discussion du communiqué dont la dernière partie concernant la coopération politique donne lieu à une discussion serrée notamment entre le Général de Gaulle et M. de Jong.

Discussion du communiqué

Le Général de Gaulle trouve le communiqué bien modeste.

Nous nous sommes réunis et nous ne nous en trouvons pas plus mal. Pourquoi ne pas exprimer franchement notre souhait de nous retrouver à nouveau en chargeant les Ministres des Affaires Etrangères de préparer une telle réunion?

Le Chancelier Kiesinger appuie la suggestion du Président de la République. Décider aujourd'hui le principe d'une^{autre} réunion au sommet ne lie personne en ce qui concerne la poursuite ultérieure des consultations ou le fond des problèmes à discuter.

M. de Jong ne nie pas l'utilité de la réunion d'aujourd'hui, et n'exclut pas d'autres réunions de ce genre à l'avenir. Mais les Pays-Bas estiment qu'elles seraient plus fructueuses si elles étaient plus vastes. Pourquoi en exclure la Grande-Bretagne et d'autres pays européens. Il propose un amendement en vertu duquel il serait décidé que les Ministres des Affaires Etrangères se pencheraient prochainement sur une "éventuelle reprise des consultations politiques".

M. Moro n'est pas en faveur de cet amendement qui équivaudrait à un échec partiel de la présente réunion. Voulons-nous assumer la responsabilité d'un pareil échec devant nos opinions publiques. A son tour il propose l'amendement suivant: "Que les Ministres des Affaires Etrangères se rencontrent prochainement pour procéder à l'examen des problèmes politiques d'intérêt commun et des méthodes les plus utiles à suivre dans l'avenir en cette matière".

Le Général de Gaulle s'adresse avec insistance à la délégation néerlandaise. Les regards du monde sont tournés vers nous. Tout le monde se demande s'il y aura une suite à notre réunion. Il a toute la compréhension possible pour les attitudes néerlandaises, mais est-ce^{que} des opinions divergentes constituent un empêchement de se voir et d'échanger ses vues? Il met également en garde contre la stérilisation de nos réunions sous prétexte d'en écarter des sujets qui devraient être évoqués dans d'autres cadres, mais qui sont pourtant vitaux pour nous tous.

Le Chancelier Kiesinger propose de dire dans le communiqué "qu'ayant trouvé utile l'échange de vues d'aujourd'hui les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de le poursuivre et ont chargé les Ministres des Affaires Etrangères de préparer leur réunion prochaine."

Devant les réticences néerlandaises M. van den Boeynants propose une suspension de séance pendant laquelle les délégations belge et luxembourgeoise essaient de persuader la délégation néerlandaise de ne plus s'opposer au principe d'une autre réunion au sommet.

Après la reprise de la séance, la délégation néerlandaise accepte finalement que les Ministres des Affaires Etrangères reçoivent le mandat d'examiner le problème de la consultation politique, mais il n'y aura pas de réunions périodiques donc pas d'institutionnalisation.

D'autre part la délégation néerlandaise se déclare d'accord avec une autre réunion au sommet "si possible" avant la fin de cette année.

COMMUNIQUE SUR LA CONFERENCE DE ROME DES CHEFS
D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DES PAYS MEMBRES DE LA C.E.E.

1. Les 29 et 30 mai, sur l'invitation du Président du Conseil des Ministres d'Italie, M. Aldo Moro, se sont réunis à Rome le Président de la République française le Général de Gaulle et le Premier Ministre français M. Pompidou, le Premier Ministre de Belgique M. van den Boeynants, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne M. Kiesinger, le Président du Gouvernement du Luxembourg M. Werner, le Président du Conseil des Ministres des Pays-Bas M. de Jong, accompagnés de leurs Ministres des Affaires Etrangères M. Fanfani, M. Couve de Murville, M. Harmel, M. Brandt, M. Grégoire, M. Luns et de M. van Elslande, Ministre des Affaires européennes de Belgique.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des six pays ont assisté au Capitole, le 29 mai, à la commémoration du Xème anniversaire de la signature des Traités de Rome instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, sous la présidence de M. Saragat, Président de la République italienne.

On également participé à la cérémonie les représentants des institutions et des organismes des Communautés européennes ainsi que les Représentants des Pays associés et des signataires des Traités de Rome.

La célébration de cet événement historique a constitué une nouvelle et solennelle affirmation de la solidarité des pays membres et de leur volonté de poursuivre leur tâche dans la voie indiquée par les Traités de Rome.

2. Le 30 mai, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement et leurs Ministres des Affaires Etrangères ont procédé, à la suite d'un rapport présenté par M. le Président Moro, à un échange de vues sur le développement des Communautés. Ils sont tombés d'accord pour constater que les résultats obtenus

jusqu'à présent constituent un succès sans précédent de l'esprit nouveau de collaboration qui s'est institué entre les pays membres et qui a permis de concilier leurs intérêts en vue de l'intérêt supérieur commun. Fort de l'appui des Parlements et des opinions publiques de leurs pays respectifs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont confirmé leur résolution d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis par les Traités de Rome.

3. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont exprimé leur intention de mettre en vigueur à partir du 1er juillet 1967 le traité du 8 avril 1965 sur la fusion des institutions des trois Communautés. Ils ont souligné, à cette occasion, l'importance de cette décision, dans la mesure en particulier où elle constitue une étape vers la fusion des trois Communautés.

4. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont procédé à un échange de vues sur les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, et ils ont reconnu que, conformément aux traités, cette question devra être examinée par le Conseil des Ministres des Communautés.

5. Les Etats participant à la conférence sont convenus d'étudier les possibilités de resserrer graduellement leurs liens de nature politique par des méthodes et procédures appropriées à l'expérience et aux circonstances. Les Ministres des Affaires Etrangères sont chargés de promouvoir l'examen de ce point.

6. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont convenus de se réunir à nouveau, probablement au cours de cette année.

7. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont également convenus de remettre à l'étude le projet déjà prévu à la Conférence de Bonn du 18 juillet 1961, concernant la création d'une Université européenne à Florence.

DECLARATION DE M. PIERRE WERNER, MINISTRE D'ETAT, PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT, LE 7 JUIN 1967, A LA CHAMBRE DES DEPUTES,
AU SUJET DE LA "CONFERENCE AU SOMMET" TENUE A ROME LE
30 MAI 1967

La "Conférence au sommet" convoquée à Rome, pour la célébration du 10^e anniversaire des traités européens, a donné lieu à des appréciations assez contradictoires. Ces divergences d'appréciation me semblent provenir moins du résultat objectif de la Conférence que de la différence des points de vue sur lesquels se sont placés les divers participants, autant que les observateurs extérieurs. Pour ma part, je m'efforcerai d'en rendre compte à la Chambre des Députés avec la plus grande objectivité. Plus précisément, il m'appartiendra d'exposer le résultat de la Conférence et d'indiquer l'attitude prise par la délégation luxembourgeoise.

Mes observations concernent la signification du fait même de la conférence, son atmosphère générale, les différents sujets et les résultats auxquels on a pu aboutir en ce qui concerne chacun d'entre eux.

1. Le fait que la Conférence au sommet ait pu avoir lieu me semble prendre une importance notamment à deux égards. En premier lieu, il ne faut pas minimiser le symbolisme de cette réunion, convoquée à l'occasion du 10^e anniversaire des traités. De ce fait, la Conférence a permis de réaffirmer d'une manière publique et solennelle l'engagement de tous les Etats membres à l'égard des Communautés et de leur oeuvre. D'autre part, cette Conférence est venue combler un vide politique qui subsistait entre les pays membres des Communautés: je rappellerai en effet que depuis l'échec des négociations sur le "statut politique européen", au début de l'année 1962 - en d'autres termes, depuis cinquans - le dialogue politique était pratiquement interrompu. Sous ce rapport, la Conférence de Rome marque une certaine reprise et ceci est d'autant plus vrai qu'une nouvelle conférence similaire est envisagée avant la fin de cette année.

2. Ceci m'amène à une seconde remarque d'ordre général qui concerne l'atmosphère générale de cette Conférence. J'avoue que nous nous étions rendus à Rome non sans certaines appréhensions, étant donné qu'on ne pouvait pas prévoir quels conflits pourraient éventuellement surgir en cours de discussion. Or, l'échange de vues a été à tous les moments courtois et détendu, ce qui semble prouver qu'il est préférable d'entretenir la conversation plutôt que de laisser s'installer un silence favorable aux actions unilatérales.

Les entretiens, introduits par une déclaration liminaire du président du Conseil italien, se sont cristallisés autour de trois questions concrètes: la fusion des exécutifs européens, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et de quelques pays européens, enfin, les perspectives d'une reprise de la coopération politique.

3. La question de la fusion des exécutifs européens a pu être réglée sans difficulté. Comme un accord sur la présidence de la nouvelle Commission se dessinait, les représentants des six États n'ont eu plus qu'à tirer les conséquences du traité de fusion signé il y a plus de deux ans: par voie de conséquence, la mise en application de celui-ci a été décidée pour le premier juillet prochain. En même temps, les Chefs d'État et de Gouvernement ont caractérisé cette mesure comme étant une étape en direction de l'objectif ultime, à savoir, la fusion des trois Communautés elles-mêmes.

4. Un second problème, celui de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne et de certains autres pays européens, était plus délicat. Selon notre opinion, exposée à la Conférence, il convenait de répondre à la demande britannique, qui est pure et simple, c'est-à-dire non assortie de conditions, par une ouverture de négociations ou au moins de conversations exploratoires, en vue de mieux cerner les problèmes et d'établir si les conditions d'une adhésion sont remplies.

En fin de compte, l'accord s'est fait en ce sens que les demandes d'admission pendantes seront traitées selon la procédure prévue à l'article 237 du Traité de Rome. Cette disposition prévoit que toute demande d'admission donne lieu à une délibération et à une décision du Conseil, statuant à l'unanimité, la Commission étant entendue en son avis. Tous les participants ont accepté que les demandes donnent lieu à un examen approfondi de la part du Conseil avant que ne débutent les négociations proprement dites. La Commission aura l'occasion de jouer son rôle en donnant son avis. Sans doute serait-il indiqué d'entendre bientôt le Gouvernement britannique et les autres Gouvernements intéressés afin que le Conseil puisse statuer en connaissance de cause.

Le choix de cette procédure, qui est strictement conforme au traité de Rome aura l'avantage d'obliger les partenaires de se concerter à fond sur la solution des problèmes posés par un élargissement de la Communauté avant d'entrer dans la phase des négociations proprement dites.

5. Le point le plus difficile a été sans doute celui d'une reprise éventuelle des conversations relatives à la coopération politique. On sait que le désir est vif, auprès de certains des Gouvernements européens, de compléter le processus communautaire par l'organisation de consultations qui permettraient de mieux concerter la politique étrangère. Pour notre part, nous avons défendu une thèse qui a été invariablement celle du Gouvernement luxembourgeois depuis des années. Nous pensons en effet qu'il est anormal que la solidarité déjà très profonde qui s'est développée au sein des Communautés ne soit pas accompagnée, au moins, d'un effort de consultation et si possible d'harmonisation dans le domaine de la politique étrangère. Sans doute, les perspectives ne sont pas encourageantes en ce qui concerne les chances d'aboutir à une entente sur un grand nombre de thèmes

de politique étrangère, et parmi eux les plus fondamentaux, nonobstant, nous estimons qu'il faudrait tenter, pour le moins, de neutraliser dans la mesure du possible les facteurs politiques de perturbation qui ne cessent d'influencer défavorablement les travaux des Communautés.

Quant à la dimension géographique de tels travaux, nous estimons qu'il y aurait peu de sens à les voir actuellement dans une dimension distincte de celle des Communautés elles-mêmes: en d'autres termes, nous considérons qu'il serait plus réaliste de maintenir une sorte de parallélisme entre les Communautés existantes et l'effort éventuel de coopération politique; pour l'avenir, ceci signifierait une extension parallèle de l'un et de l'autre système. Par ailleurs, en ce qui concerne les problèmes politiques dont certains dépassent le cadre et la solidarité spécifique des Six, des consultations parallèles avec les pays en instance d'adhésion avec la Communauté seraient à prévoir selon une procédure appropriée.

En fin de compte, l'examen des possibilités de resserrer graduellement les liens de nature politique entre pays européens a été reconnu par tous comme un objectif et les Ministres des Affaires Étrangères ont été chargés de l'approfondir. Pour le surplus, une nouvelle "conférence au sommet" a été envisagée et elle aura lieu probablement encore au cours de cette année.

6. Si l'on fait le bilan de cette réunion, il apparaît que le résultat, sans être en rien spectaculaire, n'en est pas moins, somme toute, positif:

- la conversation politique entre les Six s'est renouée avec la perspective d'un développement ultérieur;

- les objectifs des Communautés européennes sont réaffirmés et l'évolution vers l'unification des institutions européennes reçoit une nouvelle impulsion;

-- enfin, il est acquis que le problème de l'adhésion de nouveaux Etats aux Communautés sera étudié sur ses mérites, selon la procédure fixée par les Traités de Rome.

Je pense donc que le Gouvernement italien a été bien inspiré d'avoir pris cette initiative et nous nous voyons confirmés, par les résultats acquis, dans notre attitude qui avait consisté à encourager dès le début cette action.